

REPUBLIQUE FRANCAISE	<b>PROCES -VERBAL</b>
DEPARTEMENT DES LANDES	<b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b>
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	SÉANCE DU VENDREDI 17 FÉVRIER 2023 <b>2023-01</b>

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept du mois de février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 février 2023

Présents : SAËS Philippe, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, BREUSSIN Joël, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, RENARD Jeanne, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Absents : DANDRÉ Fabien, DESPAGNET Guillaume, DESTRUHAUT Thierry et LARGEAU Brigitte.

Monsieur Todor TOPALOV a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil.

● **Caméras bar-restaurant**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'installation de caméras de vidéoprotection sur le restaurant pour un coût de 5 000 € HT.

Cette installation s'inscrit dans un projet de sécurisation par vidéoprotection et peut faire l'objet d'une demande de subvention de l'Etat au titre du FIPDR (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord à l'unanimité.

● **Avenants marché bar-restaurant**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des avenants concernant le marché du futur bar-restaurant.

- ✓ Lot 2 (CESCUTTI) : Ajout d'un totem béton (6 799,87 € HT)
- ✓ Lot 3 (LALANNE) : Bardage bois (4 966,43 € HT) et Crochets de sécurité toiture et bardage totem (604,50 € HT)
- ✓ Lot 6 (LAPORTE) : Modifications bar et tenue au feu menuiseries (2 747,49 € HT) et Meuble d'angle sonorisation (810,07 €)
- ✓ Lot 7 (BOBION/JOANIN) : Adaptation toiture des sorties d'aspiration (853,98 € HT)
- ✓ Lot 8 (CARRERE) : Ajout d'un urinoir (918,00 € HT)
- ✓ Lot 10 (BUBOLA) : Isolation ferrures pour Hifi et caisson ventilation (1 005,45 € HT)
- ✓ Lot 13 (MORLAES) : Suppression de la peinture glycéro sur les habillages muraux (- 1 352,58 € HT)
- ✓ Lot 14 (PARC ESPACE) : Modification espaces paysagers (750,90 € HT)

246

Le marché de travaux passera donc de 986 754,23 € HT à 1 004 858,34 € HT, soit une augmentation de 1,83 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, valide à l'unanimité.

● **Locations « Toque de Quitterie »**

✓ **Location d'un local commercial**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de location pour un usage professionnel d'un local communal situé 945 route de Mont-de-Marsan – 40090 SAINT-MARTIN-D'ONEY par Monsieur BAYARD William, gérant de la société « La Toque de Quitterie » pour le Bar-Restaurant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de louer à Mr BAYARD William domicilié 835 avenue de Brassens – 40110 Ygos-Saint-Saturnin, gérant de la société « La Toque de Quitterie » un local communal sis 945 route de Mont-de-Marsan – 40090 SAINT-MARTIN-D'ONEY cadastré Section AA n° 12 et n° 13. Ce local commercial (Bar-Restaurant) possède une surface utile de 335,79 m<sup>2</sup>.

- fixe le montant mensuel du loyer à 1 500 euros HT, payables en début de chaque mois auprès de la Trésorerie de Mont-de-Marsan Agglomération. Ledit loyer sera révisé chaque année, à la date du début de la location, en fonction de la variation de l'indice INSEE du coût de la construction connu au jour de la location, à savoir le 1<sup>er</sup> mars 2023.

- autorise Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer le bail de location en l'étude de Maître Florence OHACO-EYMERY Florence, notaire à Labrit (Landes). Les frais et émoluments de l'acte dressé seront supportés par le bailleur et le locataire chacun pour moitié.

✓ **Location d'un appartement communal**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de location d'un appartement communal situé 3 rue de la fontaine – 40090 SAINT-MARTIN-D'ONEY par Monsieur BAYARD William, gérant de la société « La Toque de Quitterie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de louer un appartement communal situé 3 rue de la fontaine – 40090 SAINT-MARTIN-D'ONEY à « La Toque de Quitterie » dont le gérant est Monsieur BAYARD William domicilié 835 avenue de Brassens – 40110 Ygos-Saint-Saturnin à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

- fixe le montant mensuel du loyer à 510 euros, payable en début de chaque mois auprès de la Trésorerie de Mont-de-Marsan Agglomération. Ledit loyer sera révisé chaque année, à la date du début connu au jour de la location.

- autorise Monsieur le Maire ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer le bail de location.

- **Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023, pour assurer les fonctions d'entretien des espaces verts, espaces publics, matériel et bâtiments communaux.

En vertu de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste permanent à temps complet d'adjoint technique territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe, catégorie C. Cet agent communal sera chargé de l'entretien des espaces verts, espaces publics, matériel et bâtiments communaux.

Monsieur le Maire, qui aura la charge de recruter le responsable de ce poste, propose que la rémunération soit celle de l'indice brut 478. Il propose également que cet agent puisse être mis à disposition de la municipalité de Campet-Lamolère selon une convention qui sera signée entre les deux communes.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité après en avoir débattu.

- **Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il est nécessaire de prévoir la création d'un emploi non permanent à temps complet d'agent des services techniques, catégorie C, en raison d'un accroissement temporaire d'activité dans le service, pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 septembre 2023.

L'agent recruté sera chargé d'assurer l'entretien des espaces verts, des espaces publics, du matériel et des bâtiments communaux. Il sera rémunéré sur la base de l'indice brut 387 correspondant au 8<sup>ème</sup> échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique, emploi de catégorie C.

Le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, donne son accord à l'unanimité.

- **Adhésion convention avec le Centre de Gestion des Landes**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention du CDG 40 concernant la prévention des risques professionnels, santé, sécurité au travail et propose l'adhésion à cette convention. Les missions de cette convention sont, entre autres, la réalisation des états des lieux de santé et de sécurité au travail, de fournir des conseils en prévention des risques professionnels ou encore des actions de sensibilisation ou d'innovation.

Cette convention sera de 3 ans avec possibilité de renouvellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide d'approuver à l'unanimité.

● **Convention de servitudes avec Enedis**

Monsieur le Maire présente aux conseillers la convention accordant des droits de servitude à Enedis sur la parcelle située place des Platanes, parcelle renumérotée en 2022 Section AC n° 37 (anciennement numérotée A n° 504).

Cette servitude concernera une bande de 1 mètre de large sur 150 mètres de long pour 2 canalisations entre le futur bar-restaurant et le transformateur situé place des Platanes.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de donner son accord à l'unanimité.

● **Gestion Électronique des Données (GED)**

M. le Maire explique aux élus qu'il souhaite que la municipalité change de système informatique de gestion des documents numériques. Cette Gestion Électronique des Données gèrera toutes les étapes du cycle de vie d'un document numérique :

- Création ou acquisition du document (ex : numérisation) ;
- Stockage, indexation et organisation du document électronique ;
- Gestion de la sécurité des données du document électronique ;
- Recherche, consultation du document électronique et échange des informations ;
- Archivage électronique du document durant son délai de conservation.

Il informe le Conseil que la société RICOH, qui fournit déjà son photocopieur à la mairie, peut proposer également ce service à la municipalité. Sont compris dans l'offre :

- la GED avec une connexion chiffrée pour une sécurité renforcée
- une sauvegarde des données dans 3 data centers français
- une capacité de 30 Go (modulable)
- un système pour 5 utilisateurs et jusqu'à 500 consultants
- un audit d'une journée et une formation de 2 jours
- un support technique permanent

Cette offre s'élève à 289 euros par mois avec un engagement d'une durée de 5 ans.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de donner son accord à l'unanimité.

## ● Points divers

### ✓ Remplacement agents techniques

Monsieur le Maire informe les élus présents qu'il a reçu en entretien à la mairie Monsieur Mickaël MARQUE qui avait envoyé une candidature spontanée pour un poste d'agent technique. Il indique que M. MARQUE lui a fait une bonne impression lors de l'entretien et que sur son CV figurent des compétences intéressantes (CACES, spécialisation en espaces verts, montage de scène, ancien pompier volontaire). Le candidat travaille actuellement à la mairie d'Agen et souhaiterait s'installer dans les Landes l'été prochain.

### ✓ Inauguration du Bar-Restaurant

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'inauguration du futur bar-restaurant aurait lieu probablement le 10 ou le 11 mars 2023. Les invitations à tous les partenaires de ce projet vont donc être envoyées très prochainement.

### ✓ Restauration de la maison M'Agrade

Monsieur le Maire indique que le devis pour les travaux de rénovation de la maison M'Agrade, destinée à devenir un cabinet de kinésithérapie, devait être envoyé avant le 28 février prochain pour les demandes de subvention.

### ✓ École de musique

Monsieur le Maire annonce au Conseil que le devis de la charpente de la future école de musique avait fortement augmenté (plus de 100 % d'augmentation). En effet, d'après l'expertise de la société Veritas, les solives ne seraient pas assez renforcées et nécessiteraient un doublage.

### ✓ Tournoi de jeu vidéo

Madame Stéphanie HENNOTE présente le projet d'un tournoi de jeu vidéo, organisé conjointement avec les municipalités de Campagne, de Saint-Perdon, de Mont-de-Marsan et de Saint-Pierre-du-Mont. Il sera ouvert aux 12 à 18 ans sur inscriptions. Les communes feront appel à un prestataire spécialisé dans les événements de ESport. Le prix pour la commune sera de 250 euros.

✓ Vide-greniers du 1<sup>er</sup> mai

Le traditionnel vide-greniers du Comité des Fêtes organisé habituellement le 1<sup>er</sup> mai n'aura finalement pas lieu. Monsieur le Maire propose qu'il soit remplacé par un autre évènement comme par exemple une exposition de voitures et de motos anciennes. Les élus se sont déclarés favorables à cette suggestion.

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h14.

A collection of handwritten signatures in various colors and styles. One signature in purple clearly reads 'mai'. Other signatures are in blue and black ink, including one that reads 'Henriette' and another that appears to be 'P. Robert'. There are several other illegible signatures.